

LIBÉREZ VOTRE CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ



**ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ**
2015 OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR
LE DÉVELOPPEMENT
C'EST POSSIBLE!



UNFIC

LIBEREZ VOTRE CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ



La participation au concours et l'utilisation du site Web www.wecanendpoverty.eu constituent un accord avec les termes et conditions suivantes.



UN APPEL À LA CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ

Le concours européen d'affiches contre la pauvreté lancé par les Nations Unies est ouvert à toute personne, étudiant, professionnel du secteur ou simple citoyen ayant des idées pour créer une affiche sur la campagne d'information relative aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les lauréats du concours verront leur œuvre exposée sur le site de la campagne avec des possibilités d'expositions dans les principaux centres de l'ONU et la publication dans la presse européenne. L'objectif du concours est de sélectionner la publicité la plus créative qui encouragera les dirigeants mondiaux à honorer les promesses, faites en 2000, de réduire la pauvreté et la faim dans le monde et d'atteindre les OMD d'ici à 2015.

Il vise en outre à inciter la population à s'impliquer dans les travaux de la lutte contre la pauvreté et à faire pression sur leurs gouvernements respectifs. Un jury composé de personnalités du monde de la publicité et des arts, ainsi que des experts du développement, sélectionnera les gagnants avec l'aide du public.

Le site internet sera ouvert aux candidatures en mai. En attendant, vous pouvez nous envoyer vos contributions par courrier électronique à info@wecanendpoverty.eu. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, vos coordonnées, votre pays, un titre et une description de votre travail et une traduction en anglais.



THE ASSIGNMENT

Create a print advertisement for the UN's information campaign on Millennium Development Goals. The advertisement will be used as a public service announcement to be published in major European print media. It should aim to raise awareness about the MDGs and mobilize citizens to put pressure on political leaders to keep the promises they made in 2000 to reduce poverty and hunger worldwide and reach the MDGs by 2015.



RÈGLES

- Le concours est ouvert à tous les citoyens et les résidents des 48 États membres de l'ONU en Europe : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, ancienne République yougoslave de Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

LIBEREZ VOTRE CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ



- Le texte ou les slogans utilisés dans la publicité peuvent être libellés dans chacune des langues officielles des 48 pays d'Europe précités. Si le texte est soumis dans une autre langue que l'anglais, une traduction doit être fournie. Les candidatures soumises sans traduction seront rejetées.
- Une seule participation n'est admise mais peut comporter jusqu'à cinq images.
- Ces images doivent être au format « RGB », la taille maximale est de 1000x1500px à 72 « dpi » (ppp), l'orientation peut être horizontale ou verticale, au format JPEG avec une limite de 1 Mo par image.
- Les finalistes seront invités à fournir une image haute résolution (au moins 300 dpi (ppp)) de la taille prescrite, de grandeur A3 en portrait ou paysage. Si vous ne parvenez pas à produire une image de qualité professionnelle de la taille prescrite, vous pouvez être exclu de la liste des finalistes.
- La soumission se termine le 30 Juin 2010 à minuit (heure de Paris), les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.
- Les inscriptions doivent être faites via le site Web, ou avant le lancement, à l'adresse électronique donnée. Les inscriptions reçues sur papier ou par la poste ne seront pas acceptées.
- La publicité peut contenir du texte, des images, des photos ou une combinaison de ceux-ci.
- Le travail présenté doit inclure le logo de la campagne « Eliminer la pauvreté 2015, c'est possible ! » aux couleurs d'origine ou en échelle de gris, dans une des langues officielles de l'ONU. Le logo se compose de trois éléments de base (Eliminer la pauvreté 2015 / C'est possible ! / Objectifs du Millénaire pour le développement) : en aucun cas, ces composants ne doivent être séparés. Les proportions du logo doivent rester identiques et ne jamais être altérés. Aucun filtre ou effet ne peut être appliqué. La police, la taille et la position du texte doivent être maintenus tel quel. Ce logo ne peut pas être écrasé, étiré ou rendu asymétrique.
- La publicité soumise doit être un travail original et jamais publié.
- Le participant est responsable du contenu de son affiche et ne doit pas inclure d'éléments protégés par le droit d'auteur. Le participant doit avoir les droits pour tous les textes et les images utilisés dans les travaux présentés.
- La publicité ne doit pas profiter à une entreprise, organisation, parti politique ou un groupe d'intérêt officiel en utilisant par exemple des logos, des marques ou des représentants de sociétés, de partis ou d'organisations.
- La publicité ne doit pas contenir de nudité, d'obscénité ou de contenu offensant ou inapproprié. Toutes les soumissions seront présélectionnées par les organisateurs du concours, avant qu'ils apparaissent sur le site de la campagne.
- Vous devez vous assurer qu'aucune mention de votre identité ne figure sur l'œuvre. Les crédits créatifs seront demandés si votre œuvre est choisie comme finaliste. Les crédits créatifs pour votre œuvre seront inclus lors des expositions et dans la presse écrite.
- Les fonctionnaires du Centre régional d'information des Nations Unies (UNRIC) et leurs proches ne peuvent participer au concours.



LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Une sélection de 30 finalistes se fera par un vote populaire sur le site du concours et par les organisateurs du concours. Le vote du public commencera en mai et se terminera le 30 juin 2010. Le gagnant sera choisi parmi les finalistes en juin 2010 par un jury comprenant des experts européens de premier plan en publicité et en marketing, ainsi que des experts des Nations Unies en communication et en développement.

LIBEREZ VOTRE CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ



La décision du jury est sans appel. Les candidats choisis pour la finale seront contactés par e-mail et ils devront fournir les crédits de création et de plus amples informations.



PRIX

La cérémonie de remise des prix aura lieu au début du mois de septembre 2010; la date exacte reste à confirmer. **Premier prix: 5.000 euros (offert par la présidence espagnole de l'UE)**, l'argent du prix sera versé en Euros sur le compte bancaire du lauréat. Les bénéficiaires individuels des prix en argent seront responsables de l'incidence fiscale de leurs gains.



DROITS

UNRIC et ses partenaires ont le droit de reproduire, copier, enregistrer, publier et distribuer le travail créatif inscrit à la compétition afin de promouvoir la concurrence et le site Web. Les Nations Unies se réservent le droit d'utiliser les œuvres sélectionnées pour la finale pour des publications ou à des fins de promotion sur ses sites Web et dans sa campagne d'information de toute les manières possibles, y compris par leur publication dans des médias d'information commerciaux. Toute décision prise par les organisateurs pour toute question relative au concours d'affiches est considérée comme définitive et contraignante. L'ONU ne peut être tenue responsable si le concours d'affiches devait être modifié ou annulé pour cause de force majeure.



RAPPEL DES FAITS ET DES RESSOURCES

Déclaration du Millénaire et les Objectifs pour le développement : Engagement historique pris par 189 dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000 lors de la signature de la Déclaration du Millénaire qui ont acceptés de rencontrer les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et, comme premier objectif, de réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015. Les OMD sont une feuille de route en huit points avec des objectifs mesurables et des délais précis pour améliorer la vie des populations les plus pauvres du monde.

A seulement 5 ans de la date butoir, le Secrétaire général a proclamé 2010 l'Année des OMD et organise un sommet au plus haut niveau à l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de Septembre. L'ONU a lancé la campagne « Eliminer la pauvreté 2015, c'est possible ! » dans le cadre de l'Année internationale, pour informer et faire participer les citoyens en prenant des mesures en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour plus d'informations sur les OMD : <http://www.endpoverty2015.org/>

UNRIC : Le Centre régional d'information des Nations Unies pour l'Europe occidentale est chargé de communiquer les priorités de l'Organisation des Nations Unies et fait partie du Département de l'information publique de l'ONU à New York. Ses activités d'information concernent tous les segments de la société et des projets communs, des campagnes et des manifestations sont organisées avec des partenaires clés tel que les gouvernements, les médias, les ONG, les établissements d'enseignement et les autorités locales. Son mandat consiste à informer et impliquer les citoyens européens. Pour plus d'informations sur UNRIC : <http://www.unric.org>

LIBEREZ VOTRE CRÉATIVITÉ CONTRE LA PAUVRETÉ



AVERTISSEMENT

En soumettant une contribution à la compétition, j'affirme avoir lu et compris les règles de la concurrence. Je suis d'accord avec le fait de soumettre mon propre travail non publié et que je possède les droits sur tous les textes et les images que j'utilise. Si mon travail est sélectionné pour la finale, je suis d'accord pour céder les droits afin de diffuser mon affiche à l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'un autre accord soit conclu entre les deux parties. Les Nations Unies ont le droit d'utiliser librement l'affiche sans restrictions géographiques. Je suis d'accord de ne pas conclure d'accord avec un tiers à l'insu et sans l'accord de l'Organisation des Nations Unies, pendant et après la fin du concours. Tout accord ou arrangement pour la distribution et / ou la publication des œuvres gagnantes pris sans la connaissance et le consentement préalable de l'Organisation des Nations Unies peut entraîner la disqualification et la confiscation de toute récompense et prix offerts par la concours.

“Ces termes et conditions sont sujets à changement.”